

Agence des douanes et monopoles d'Italie
26 janvier 2021

Une section spéciale de l'intranet des douanes (accessible uniquement au personnel) fournit toutes les informations non confidentielles sur les douanes et les lois des autres organismes gouvernementaux concernant l'administration de l'urgence, mais pour beaucoup d'entre elles, un lien spécial vers une section spéciale du site Internet public des douanes est également fourni (<https://www.adm.gov.it/portale/emergenza-covid-19>). L'intranet et le site internet contiennent tous deux des liens vers les documents pertinents de l'OMD et de l'UE, c'est-à-dire la DG TAXUD (DG Fiscalité et union douanière).